



a kiwa company



SAFETY, QUALITY AND ENVIRONMENTAL SERVICES

Rapport n°: 152393-LE-25-0952818-004

Document: 1 page(s)

Inspecté par: Cédric Cibba le 13.02.2025

Luxlev SA Location

Avenue de l'Europe

L - 4802 LAMADELAINE



Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° 23225.1140

1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Skypark

Localité : - Findel

2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-SST 1237

Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

Autorisation

Autorisation n° 3A/2022/1036/181

Caractéristiques

Constructeur	PB
Type	élévateur mobile
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2022
N° de série	23225.1140
Charge de service (kg)	750
Nombre de personnes	4 personnes
Équipement et identification	Avenant d'ITM à faire car enregistré en 1242 au lieu de 1237.
N° interne / inventaire	4241C

Type constructeur PB S225-23 DS 4x4

4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 13.02.2025

Cédric Cibba
Inspecteur

Pour le directeur général,

Mathias Muller
Responsable Technique